

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS**

#### **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 25 juin 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Fadhel JAOUA.

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

## BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		8 430 823	8 425 423
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 345 265)	(8 285 232)
	<b>III.1</b>	<b>85 558</b>	<b>140 191</b>
Immobilisations corporelles		175 611 954	174 963 919
- Amortissements des immobilisations corporelles		(161 532 785)	(159 355 284)
	<b>III.1</b>	<b>14 079 169</b>	<b>15 608 635</b>
Immobilisations financières		10 680 521	10 654 087
- Provisions sur immobilisations financières		(5 634 589)	(5 679 100)
	<b>III.2</b>	<b>5 045 932</b>	<b>4 974 986</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>19 210 660</b>	<b>20 723 812</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>19 210 660</b>	<b>20 723 812</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		34 229 973	27 796 905
- Provisions pour dépréciation des stocks		(1 115 939)	(999 187)
	<b>III.3</b>	<b>33 114 034</b>	<b>26 797 718</b>
Clients et comptes rattachés		39 925 058	39 776 377
- Provisions pour dépréciation des comptes clients		(16 830 871)	(17 061 475)
	<b>III.4</b>	<b>23 094 188</b>	<b>22 714 903</b>
Autres actifs courants		12 029 880	10 423 885
- Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 108 135)	(1 209 557)
	<b>III.5</b>	<b>10 921 745</b>	<b>9 214 328</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>III.6</b>	186 755	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>III.7</b>	2 884 185	5 929 561
<b>Total des actifs courants</b>		<b>70 200 906</b>	<b>68 020 319</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>89 411 566</b>	<b>88 744 132</b>

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

## BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 31 décembre 2013
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		12 623 469	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 724)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 766 530	7 770 790
Résultats reportés		(170 903 334)	(154 132 073)
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>(145 816 097)</b>	<b>(129 040 623)</b>
Résultat de l'exercice		(1 429 514)	(16 771 261)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>III.8</b>	<b>(147 245 611)</b>	<b>(145 811 884)</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>III.9</b>	62 518 811	32 546 850
Autres passifs non courants	<b>III.10</b>	844 649	844 649
Provisions pour risques et charges	<b>III.11</b>	4 157 003	3 542 707
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>67 520 463</b>	<b>36 934 207</b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>III.12</b>	11 813 863	9 428 045
Autres passifs courants	<b>III.13</b>	44 757 224	46 578 926
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>III.14</b>	112 565 628	141 614 837
<b>Total des passifs courants</b>		<b>169 136 715</b>	<b>197 621 808</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>236 657 178</b>	<b>234 556 015</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>89 411 566</b>	<b>88 744 132</b>

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

## Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2014	31/12/2013
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	III.15	89 739 515	94 810 173
Autres produits d'exploitation	III.16	229 200	260 538
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>89 968 715</b>	<b>95 070 712</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(5 714 376)	4 332 861
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	55 811 626	56 648 871
Charges de personnel	III.18	23 670 185	22 982 197
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	2 389 623	10 853 936
Autres charges d'exploitation	III.20	4 330 054	4 083 093
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>80 487 111</b>	<b>98 900 958</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>9 481 604</b>	<b>(3 830 246)</b>
Charges financières nettes	III.21	10 765 482	12 948 850
Produits des placements		-	-
Autres gains ordinaires		-	153 162
Autres pertes ordinaires		-	-
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(1 283 878)</b>	<b>(16 625 934)</b>
Impôt sur les bénéfices		145 636	145 327
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>(1 429 514)</b>	<b>(16 771 261)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(1 429 514)</b>	<b>(16 771 261)</b>
Résultat net de la période		(1 429 514)	(16 771 261)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	(2 511 544)
<b>Résultat de l'exercice après modification comptable</b>		<b>(1 429 514)</b>	<b>(19 282 805)</b>

# Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

## Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Notes	Période close le	
	31/12/2014	31/12/2013 *
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	(1 429 514)	(16 771 261)
Ajustements pour:		
- Amortissements et provisions	2 632 526	10 910 804
- Variations des :		
Stocks	(6 433 068)	2 993 977
Créances	(148 681)	(5 628 096)
Autres actifs courants	(1 605 995)	461 687
Placements et autres actifs financiers	3 177 054	-
Fournisseurs et autres dettes	(2 087 757)	19 903 250
- Transfert de charges	22 443	(82 554)
- Plus ou moins-value de cession	37	(133 384)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(5 872 956)</b>	<b>11 654 424</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissement s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(681 949)	(863 837)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	133 384
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(58 171)	(3 159)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	31 737	44 523
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(708 383)</b>	<b>(689 089)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	-	-
Actions propres	11	-
Encaissements provenant des emprunts	54 689 589	41 391 560
Encaissements provenant des subventions	12 500	12 500
Décaissements pour remboursement des emprunts	(33 373 358)	(55 827 750)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>21 328 743</b>	<b>(14 423 690)</b>
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	15 279	21 354
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>14 762 683</b>	<b>(3 437 002)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	(39 858 026)	(36 421 023)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b>III.22</b> (25 095 343)	(39 858 026)

(\*) Données retraitées à des fins comparatives

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **I. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT. Ce capital été réduit, par l'AGE du 30 juin 2008, pour un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivi d'effets pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 juin 2014 a réduit le capital de 3 DT pour le porter de 12.623.472 DT à 12.623.469 DT, et ce, moyennant l'annulation d'une action achetée par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10% du capital social.

### **II. REFERENTIEL COMPTABLE**

#### **II.1.DECLARATION DE CONFORMITE**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

#### **II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

La société a accusé une perte nette de 1.429.514 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 147.245.611 DT, soit 153.557.346 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2014 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2014, supérieur de 98.936 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 147.557.346 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec sept banques et continue à négocier avec les autres banques, notamment la STB et la BFT, concernées pour le traitement de ses engagements.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, d'un autre côté, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle il a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir. Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Un cahier des charges a été, par la suite, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

Par ailleurs, une visite a été effectuée, en octobre 2014, par la nouvelle direction générale de la STIP au partenaire technique et technologique PIRELLI à Milan en Italie, et ce, dans le but de relancer et de dynamiser la coopération entre la société et ce producteur mondial de pneumatiques. Deux experts de PIRELLI ont effectué, en conséquence, une visite aux deux usines de production de la société et une délégation de la STIP s'est déplacée, à son tour, en Italie pour discuter des modalités d'une éventuelle collaboration dans le cadre, d'une part, d'un accord « off-take » (accord d'écoulement) pour les pneus agraires et Génie civil de l'unité de Menzel Bourguiba, et d'autre part, d'une coopération commerciale entre les deux parties.

En parallèle, des efforts sont déployés par la STIP, auprès des parties concernées en vue de lutter contre le commerce parallèle des pneumatiques.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

### **Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:



<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

### **Stocks**

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

### **Emprunts**

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

### III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

#### III.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 14 164 728 Dinars au 31 Décembre 2014 Dinars contre 15 748 826 Dinars au 31 Décembre 2013. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN
	31/12/2013	Acquisitions	Transferts	Sorties	31/12/2014	31/12/2013	Dotation 2014	Sorties	31/12/2014	
<b><i>IMMO. INCORPORELLES</i></b>										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(7 004 062)	-	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	658 664	5 400	-	-	664 064	(632 877)	(21 898)	-	(654 775)	9 289
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(648 292)	(38 135)	-	(686 427)	76 270
-En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (I)</b>	<b>8 425 423</b>	<b>5 400</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 430 823</b>	<b>(8 285 232)</b>	<b>(60 033)</b>	<b>-</b>	<b>(8 345 265)</b>	<b>85 558</b>
<b><i>IMMO. CORPORELLES</i></b>										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(16 395 103)	(833 692)	-	(17 228 795)	7 663 575
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(585 531)	(14 320)	-	(599 851)	270 179
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(3 099 705)	(63 861)	-	(3 163 566)	177 988
-Matériel & outillages industriels	102 148 734	-	182 000	(6 986)	102 323 748	(97 897 312)	(1 152 482)	6 986	(99 042 807)	3 280 940
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
-Matériel de transport	1 642 384	-	340	(26 000)	1 616 724	(1 328 173)	(94 896)	26 000	(1 397 069)	219 655
-Matériel informatique	1 166 114	-	30 414	(3 241)	1 193 286	(1 073 129)	(29 334)	3 241	(1 099 222)	94 064
-Agencements, Aménagements & Installations	1 100 644	-	170 288	(4 254)	1 266 678	(959 649)	(23 220)	4 254	(978 615)	288 063
-Equipements de bureau	444 696	-	9 069	-	453 765	(417 293)	(6 177)	-	(423 470)	30 295
-En cours	389 905	688 516	(392 110)	-	686 311	-	-	-	-	686 311
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total (II)</b>	<b>174 963 919</b>	<b>688 516</b>	<b>-</b>	<b>(40 481)</b>	<b>175 611 954</b>	<b>(159 355 284)</b>	<b>(2 217 982)</b>	<b>40 481</b>	<b>(161 532 785)</b>	<b>14 079 169</b>
<b>Total (I+II)</b>	<b>183 389 342</b>	<b>693 917</b>	<b>-</b>	<b>(40 481)</b>	<b>184 042 777</b>	<b>(167 640 516)</b>	<b>(2 278 015)</b>	<b>40 481</b>	<b>(169 878 050)</b>	<b>14 164 728</b>

### III.2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 5 045 932 Dinars contre 4 974 986 Dinars au 31 Décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	488 198	430 028
Prêts au personnel	87 118	118 854
<b>Total brut</b>	<b>10 680 521</b>	<b>10 654 087</b>
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 473 783	4 931 627
Provision pour dépréciation des titres SMTP	1 160 806	747 473
<b>Total net</b>	<b>5 045 932</b>	<b>4 974 986</b>

### III.3. STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 33 114 034 Dinars contre 26 797 718 Dinars au 31 Décembre 2013 et se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Matières premières	10 392 101	9 644 657
Produits finis	12 341 958	7 078 851
En-cours de production de biens	3 130 394	2 679 125
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 365 520	8 394 273
<b>Total brut</b>	<b>34 229 973</b>	<b>27 796 905</b>
Provision pour dépréciation des MP	4 574	8 373
Provision pour dépréciation des produits finis	311 365	190 814
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
<b>Total net</b>	<b>33 114 034</b>	<b>26 797 718</b>

### III.4. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 23 094 188 Dinars contre 22 714 903 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Clients ordinaires	4 363 560	15 576 114
Clients locaux, effets à recevoir	1 200 373	110 625
Clients, chèques en caisse	18 447 102	8 164 215
Clients douteux	15 914 023	15 925 423
<b>Total brut</b>	<b>39 925 058</b>	<b>39 776 377</b>
Provision pour dépréciation des comptes clients	16 830 871	17 061 475
<b>Total net</b>	<b>23 094 188</b>	<b>22 714 903</b>

### III.5. AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2014 à 10 921 745 Dinars contre 9 214 328 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Fournisseurs débiteurs	996 443	740 014
Personnel	49 843	56 633
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	4 519 349	3 630 741
Taxes sur le CA récupérable	52 013	98 624
Etat, TFP à reporter	312 517	387 119
Etat, avances en douanes	213 510	197 465
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 495 911	3 302 866
Société du groupe SMTP	1 540 234	1 405 643
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	55 347	82 001
Charges constatées d'avance	344 259	125 577
Débiteurs divers	86 139	32 887
<b>Total brut</b>	<b>12 029 880</b>	<b>10 423 885</b>
Provision pour dépréciation des AAC	1 108 135	1 209 557
<b>Total net</b>	<b>10 921 745</b>	<b>9 214 328</b>

### III.6. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 186 755 Dinars contre 3 363 809 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	129 677	3 306 731
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
<b>Total</b>	<b>186 755</b>	<b>3 363 809</b>

### III.7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 2 884 185 Dinars contre 5 929 561 Dinars au 31 Décembre 2013. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Caisses	5 615	20 714
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	741 000	1 855 000
Chèques à encaisser	2 066 302	3 498 693
Banques	71 269	555 154
<b>Total</b>	<b>2 884 185</b>	<b>5 929 561</b>

### III.8. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2014 un solde négatif de 147 245.611 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2013 de 145 811 884 Dinars. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 décembre 2012 (après retraitement)</b>	<b>12 623 472</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 774)</b>	<b>7 775 052</b>	<b>(46 982 177)</b>	<b>(87 746 784)</b>	<b>(19 403 113)</b>	<b>(129 036 361)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2012 suivant la décision de l'AGO du 21/6/2013							(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	-
Subvention d'investissement - Quotte part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Effets des modifications comptables							(91 562)		91 562	-
Résultat net de l'exercice									(16 771 261)	(16 771 261)
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>12 623 472</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 774)</b>	<b>7 770 790</b>	<b>(57 779 058)</b>	<b>(96 353 015)</b>	<b>(16 771 261)</b>	<b>(145 811 884)</b>
Affectation de résultat de l'exercice 2013 suivant la décision de l'AGO du 19/6/2014							(8 195 276)	(8 575 985)	16 771 261	-
Subvention d'investissement - Quotte part de l'exercice						12 500 (16 762)				12 500 (16 762)
Réduction du capital décidée par l'AGE du 19/6/2014	(3)					2				(1)
Régularisation de la cession de 5 actions propres					50					50
Résultat net de l'exercice									(1 429 514)	(1 429 514)
<b>Solde au 31 décembre 2014</b>	<b>12 623 469</b>	<b>2 419 912</b>	<b>1 903 050</b>	<b>700 000</b>	<b>(325 724)</b>	<b>7 766 530</b>	<b>(65 974 334)</b>	<b>(104 929 000)</b>	<b>(1 429 514)</b>	<b>(147 245 611)</b>

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'a pas été réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002 et à la cession réalisée, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation.

### III.9. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 62 518 811 Dinars contre un solde de 32 546 850 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

<u>BAILLEURS DE FONDS</u>	<u>Durée</u>	<u>Franchise</u>	Solde au 31/12/2014			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
<b>CREDITS NON RENEGOCIES</b>						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	257 878	171 919	1 633 230	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	345 942	197 681	1 828 549	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	419 863	279 909	2 659 135	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	200 982	100 491	904 421	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	365 007	182 504	1 779 410	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	404 224	202 112	1 970 590	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans		-	22 664	10 992	33 656
AIL Crédits leasing	3 ans		8 992	70 628	-	79 620
CNSS Crédit : 71 096,556	60 mois	3 ans	71 096	-	-	71 096
<b>CREDITS RENEGOCIES</b>						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans		801 838	490 878	-	1 292 716
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine		-	2 912 687	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)			3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	5 959 059	993 176	-	6 952 235
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	-	-	-
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)			4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	-	1 571 433	142 857	1 714 290
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	-	233 736	-	233 736
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			-	3 000 000	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans		-	-	-	-
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans		2 031 667	1 060 000	-	3 091 667
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			2 289 000	-	-	2 289 000
BNA 13 806 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans		12 272 004	1 533 996	-	13 806 000
BNA 16 923 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	1 an	16 923 000	-	-	16 923 000
BNA 5 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans		4 259 260	740 740	-	5 000 000
BNA 5 929 000 (Tranche à remboursement fractionné)	7 ans	1 an	5 082 000	847 000	-	5 929 000
BIAT 3 186 000 (Tranche à remboursement fractionné)	3 ans		2 230 588	929 412	-	3 160 000
BIAT 650 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)			650 000	-	-	650 000
<b>Total</b>			<b>62 518 811</b>	<b>15 540 966</b>	<b>17 857 754</b>	<b>95 917 531</b>

### III.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 844 649 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	-
<b>Total</b>	<b>844 649</b>	<b>844 649</b>

(\*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

### III.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 4 157 003 Dinars contre 3 542 707 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Provisions pour risques douaniers	205 474	182 391
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 811 314	2 568 412
Autres provisions pour risques et charges	1 140 215	791 905
<b>Total</b>	<b>4 157 003</b>	<b>3 542 707</b>

### III.12. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 11 813 863 Dinars au 31 Décembre 2014 contre 9 428 045 Dinars au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
<b><i>Fournisseurs d'exploitation</i></b>		
Fournisseurs locaux	3 615 353	2 750 656
Fournisseurs étrangers	806 790	1 013 458
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791
Fournisseurs, effets à payer	2 128 276	617 468
Fournisseurs, factures non parvenues	4 860 362	4 655 348
<b><i>Total des fournisseurs d'exploitation</i></b>	<b>11 411 572</b>	<b>9 037 721</b>
<b><i>Fournisseurs d'immobilisations</i></b>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	257 742	245 775
<b><i>Total des fournisseurs d'immobilisations</i></b>	<b>402 291</b>	<b>390 324</b>
<b>Total</b>	<b>11 813 863</b>	<b>9 428 045</b>

### III.13. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 44 757 224 Dinars contre 46 578 926 Dinars au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Clients R.R.R. à accorder	7 676 134	10 539 078
Ristournes à rembourser à MAAP	1 587 740	1 547 777
Fonds social	1 152 253	991 787
Personnel	2 746 989	2 570 824
Etat, impôts et taxes	20 863 265	20 620 341
Société du groupe SMTP	73 713	71 857
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 798 493	5 703 868
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	206 150	186 140
Produits constatés d'avance	3 724 649	3 489 951
Autres créditeurs divers	107 912	37 376
<b>Total</b>	<b>44 757 224</b>	<b>46 578 926</b>

### III.14. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2014 à 112 565 628 Dinars contre 141 614 837 au 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	15 540 966	6 434 764
Échéances impayées	17 857 754	33 061 909
Emprunts courants	23 541 050	26 044 343
Intérêts courus	27 646 329	30 286 235
Banques et autres organismes financiers passif	27 979 529	45 787 587
<b>Total</b>	<b>112 565 628</b>	<b>141 614 837</b>

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

### III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 s'élèvent à 89 739 515 Dinars contre 94 810 173 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Les revenus se détaillent comme suit :



<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Ventes locales des produits finis	67 700 545	63 301 878
Ventes locales des produits intermédiaires	266 545	343 010
Ristournes sur ventes locales	(8 132 091)	(4 904 541)
<b>Total des ventes locales</b>	<b>59 834 999</b>	<b>58 740 347</b>
Ventes à l'export des produits finis	30 051 384	36 073 352
Ristournes sur ventes à l'export	(146 868)	(3 526)
<b>Total des ventes à l'export</b>	<b>29 904 516</b>	<b>36 069 826</b>
<b>Total</b>	<b>89 739 515</b>	<b>94 810 173</b>

### **III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 229 200 Dinars contre 260 538 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Revenus des immeubles	74 853	74 228
Ventes des déchets	108 892	139 906
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au Rt	16 762	16 762
Autres produits	28 693	29 642
<b>Total</b>	<b>229 200</b>	<b>260 538</b>

### **III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 55 811 626 Dinars contre 56 648 871 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de ces achats se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Achats de matières premières	46 318 083	44 410 943
Achats de fournitures et matières consommables	6 044 309	5 734 540
Achats non stockés de matières et fournitures	5 318 929	4 453 049
Variation de stocks des matières premières	(1 898 448)	1 870 014
Variation de stocks des fournitures et matières consommables	28 753	180 326
<b>Total</b>	<b>55 811 626</b>	<b>56 648 871</b>

### **III.18. CHARGES DE PERSONNEL**

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 23 670 185 Dinars contre 22 982 197 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Salaires et primes	18 364 802	17 996 146
Charges sociales	4 415 420	4 244 420
Cotisations au fonds social	191 185	232 982
Frais de cantine	426 422	424 160
Médecine de travail	29 454	27 621
Indemnités de départ à la retraite	242 902	56 868
<b>Total</b>	<b>23 670 185</b>	<b>22 982 197</b>

### III.19. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 2 389 623 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 contre 10 853 936 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 278 015	8 614 120
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	413 332	747 473
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	116 752	199 187
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	-	1 760 354
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	55 644	168 403
Dotations aux provisions pour risques et charges	545 347	790 951
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(457 844)	(81 042)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-	(265 341)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(387 670)	(197 750)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(173 953)	(882 420)
<b>Total</b>	<b>2 389 623</b>	<b>10 853 936</b>

### III.20. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 330 054 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 contre 4 083 093 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Frais et commissions bancaires	1 025 957	1 060 608
Primes d'assurances	1 432 819	1 357 422
Entretiens et réparations	381 572	154 234
Frais de gardiennage	13 315	9 729
Frais postaux et de télécommunication	107 334	102 152
Charges locatives	113 791	107 769
Frais de transport sur ventes	261 074	307 438
Missions et réceptions	82 069	94 898
Publicités, publications et relations publiques	70 093	92 404

Impôt et taxes	413 836	413 047
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	209 116	201 848
Formation professionnelle	163 285	134 686
Autres charges diverses ordinaires	55 793	46 856
<b>Total</b>	<b>4 330 054</b>	<b>4 083 093</b>

### III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2014 à 10 765 482 Dinars contre 12 948 850 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2014	2013
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	1 834 788	5 166 259
Intérêts sur emprunts d'investissement	2 870 872	1 375 946
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	3 637 209	3 476 544
Intérêts sur crédits d'exploitation	821 402	1 163 596
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	204 693	229 853
Intérêts sur financement des exportations	625 904	848 221
Intérêts sur crédits de financement des stocks	46 913	49 600
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	1 140 831	902 538
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	37	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	(286 269)	(264 360)
Pertes et gains de change non réalisés	98 148	(13 047)
Pertes et gains de change réalisés	(229 046)	13 699
<b>Total</b>	<b>10 765 482</b>	<b>12 948 850</b>

### III.22. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2014 présente un solde créditeur de 25 095 343 Dinars contre un solde de même nature de 39 858 026 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2013. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2014	31/12/2013
Liquidités en banques	71 269	555 154
Espèces en caisses	5 615	20 714
Chèques à encaisser	2 066 302	3 498 693
Régies d'avances et accreditifs (inférieurs à 3 mois)	741 000	1 855 000
Découverts bancaires	(27 979 529)	(45 787 587)
<b>Total</b>	<b>(25 095 343)</b>	<b>(39 858 026)</b>

### IV. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

Antérieurement au 31 décembre 2013, les chèques reçus des clients à la date de reporting et non encore remis à l'encaissement, au plus-tard, un mois après cette date figuraient parmi les composantes de la rubrique « Liquidités et équivalents de liquidités » au même titre que les autres chèques à encaisser.

Un changement de méthodes de présentation, est intervenu, lors de l'élaboration des états financiers annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, et a consisté à présenter lesdits chèques parmi les composantes de la rubrique « Clients et comptes rattachés ». Les états financiers au 31 décembre 2013, ont été retraités, en pro-forma, à des fins comparatives.

Toutefois, l'état des flux de trésorerie publié au titre de la période de douze mois close le 31 décembre 2013 n'a pas considéré, par omission, le changement de présentation des chèques à encaisser au titre de l'exercice 2012.

Le rattrapage de cette omission, en 2014, a donné lieu, à des fins comparatives, au retraitement, en pro-forma, des données publiées au titre de ladite période.

En dinars, pour la période close	Au 31/12/2013 publié (1)	Reclassements (2)	Au 31/12/2013 retraité (1)+(2)
Résultat net	(16 771 261)	-	(16 771 261)
Ajustements pour:			
- Variation des créances	(16 236 373)	10 608 278	(5 628 095)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1 046 146</b>	<b>10 608 278</b>	<b>11 654 424</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(14 045 280)</b>	<b>10 608 278</b>	<b>(3 437 002)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	(25 812 746)	(10 608 278)	(36 421 023)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(39 858 026)</b>	<b>-</b>	<b>(39 858 026)</b>

## V. Engagements hors bilan

### 1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>					
<b>a) Garanties réelles</b>					
<b>• Hypothèques</b>					
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	

Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nantissements</b></li> </ul> Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
<b>b) Effets escomptés et non échus</b>	<b>2 934 610</b>	BH			
<b>TOTAL</b>	<b>2 934 610</b>				
<b>2 - Engagements reçus</b>					
<b>a) Garanties personnelles</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cautions personnelles des propriétaires</b></li> </ul>	<b>14 100 000</b>				
Caution solidaire	1 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	1 500 000	SPG			(155)
Caution solidaire	3 000 000	SPG			(155)
Caution solidaire	2 000 000	STPCI			(127 323)
Caution solidaire	1 200 000	SOCOP			(2 110 227)
Caution solidaire	400 000	Gros Pneus			
Caution solidaire	1 000 000	CSPD			
Caution solidaire	1 000 000	SNP			(6 151 264)
Caution solidaire	1 000 000	Béchir Louati			
Caution solidaire	1 500 000	JOMAA			(41 381)
Caution solidaire	500 000	TUNICOM			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cautions personnelles bancaires</b></li> </ul>	<b>300 000</b>				
Caution solidaire BH	300 000	TUNICOM			
<b>b) Garanties réelles</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Hypothèques</b></li> </ul>	<b>3 350 000</b>				
Hypothèque sur titre foncier n° 34391	500 000	SOCOP			(2 110 227)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282	300 000	SOCOP			(2 110 227)

Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 <sup>er</sup> rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
<b>• Nantissements</b>	<b>700 000</b>				
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
<b>TOTAL</b>	<b>18 150 000</b>				
<b>3 - Engagements réciproques</b>					
• Cautions bancaires au profit de la douane	11 003 558	BH, BNA, ATB, BT, UIB, BFT, BIAT		STB	
• Cautions bancaires sur marchés TRANSTU	133 729	BH			
• Cautions bancaires CNSS	90 000	BH			
• Lettres de crédit	5 912 396	BH			
<b>TOTAL</b>	<b>17 139 683</b>				

## 2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
<b>• Emprunts d'investissement</b>	<b>95 837 911</b>
STB	17 832 418
BFT	3 000 000
BH	33 656
Attijari BANK	7 971 027
AMEN BANK	11 133 022
BTK	4 948 026
UIB	5 380 667
BNA	41 658 000
BIAT	3 810 000
CNSS	71 096

## **VI. EVENTUALITES**

**1-** La confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux confirmés, à la même date, par la STB dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de cette banque au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 230.000 DT et -903.000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2014, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers cette banque.

**2-** L'acte de consolidation et de restructuration de dette conclu en novembre 2014 avec la BIAT, ayant permis à la STIP de ne plus prendre en charge les intérêts de retard abandonnés par la banque s'élevant à la date de mise en place à la somme de 2.311.686 DT, prévoit une clause résolutoire stipulant qu'à défaut de paiement, à bonne date, des échéances de consolidation, la totalité de la dette initiale majorée des intérêts, frais et commissions deviendra exigible de plein droit et le contrat de consolidation devient caduc et dépourvu d'effet juridique.

## **VII. Informations sur les parties liées**

### **A- Transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

#### **a) Transactions avec la SMTP Amine**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2014, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 10.597.262 DT (correspondant à la contrevaletur de 53.228.694 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2014 à 64.318.826 MAD, soit 13.262.542 DT (convertie au cours de clôture).
- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2014 à 30.352.159 MAD, soit 6.258.615 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2014 a porté sur 27.145 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2014 pour la somme de 74.290 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2014 à 7.509.897 MAD soit 1.540.234 DT (convertie au cours de clôture).

#### **a) Transactions avec la SOMACOP**

- La réalisation, au cours de l'exercice 2014, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 14.767.027 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2014, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 5.677.570 DT provisionnée à hauteur de 829.484 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2014, à la somme totale de 922.013 DT HTVA totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2014, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) de deux ristournes additionnelles exceptionnelles sur le chiffre d'affaires des pneumatiques Amine de l'usine 1 réalisé pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 décembre 2014 récompensant, pour la première, le volume du chiffre d'affaire réalisé en 2014, et pour la deuxième, les meilleurs chiffres d'affaire des 4 dernières années, et ce, pour les sommes respectives en HTVA de 468.629 DT et 374.903 DT totalement servies à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 23.193 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à la SOMACOP s'élèvent à 79.064 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à la STIP s'élèvent à 21.854 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2014 pour la somme de 379 DT.
- La facturation, en 2014, pour un montant HTVA de 200.000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2014 se sont élevés respectivement à 11.890 DT et 5.586 DT.

#### **b) Transactions avec la SOMACOP Plus**

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 51.660 DT HTVA.



- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 se sont élevées à 27.811 DT.
- La facturation, en 2014, d'un montant de 2.394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

## **B- Rémunérations des dirigeants**

I- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

1- La rémunération du Président Directeur Général Riadh Berrjeb (pour la période allant du 5 mai au 31 décembre 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014 et du 19 juin 2014, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires, et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois en veillant à appliquer toute éventuelle nouvelle décision gouvernementale à ce sujet,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 19 mai 2014, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 5 mai 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 5 mai 2014 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

II- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	94.188	2.502	82.255	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1.494	1.494		
<b>TOTAL</b>	<b>95.682</b>	<b>3.996</b>	<b>82.255</b>	<b>0</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	1.235	0	882	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.235</b>	<b>0</b>	<b>882</b>	<b>0</b>

### VIII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 21 mai 2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

### IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 se présente comme suit :

<b>Produits</b>		<b>Charges</b>		<b>Soldes</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Revenus et autres produits d'exploitation	89 968 715					
Production stockée	5 714 376	Déstockage de production				
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>95 683 091</u>	<i>Total</i>	<u>0</u>	<b>• Production</b>	<b>95 683 091</b>	<b>90 737 850</b>
<b>• Production</b>	95 683 091	Achats consommés	55 811 626	<b>• Marge sur coût matières</b>	<b>39 871 465</b>	<b>34 088 979</b>
<b>• Marge sur coût matières</b>	39 871 465	Autres charges externes	3 916 218			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>39 871 465</u>	<i>Total</i>	<u>3 916 218</u>	<b>• Valeur ajoutée brute</b>	<b>35 955 247</b>	<b>30 418 933</b>
<b>• Valeur ajoutée brute</b>	35 955 247	Impôts et taxes	413 836			
		Charges de personnel	23 670 185			
<i>Total</i>	<u>35 955 247</u>	<i>Total</i>	<u>24 084 020</u>	<b>• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation</b>	<b>11 871 227</b>	<b>7 023 690</b>
<b>• Excédent brut d'exploitation</b>	11 871 227	<b>• Insuffisance brute d'exploitation</b>				
Autres produits ordinaires	0	Autres charges ordinaires	0			
Produits financiers	0	Charges financières	10 765 482			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	2 389 623			
		Impôt sur le résultat ordinaire	145 636			
<i>Total</i>	<u>11 871 227</u>	<i>Total</i>	<u>13 300 741</u>	<b>• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)</b>	<b>(1 429 514)</b>	<b>(16 771 261)</b>
<b>• Résultat positif des activités ordinaires</b>		<b>• Résultat négatif des activités ordinaires</b>	(1 429 514)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	0			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(1 429 514)</u>	<b>• Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(1 429 514)</b>	<b>(19 282 805)</b>

# **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

## **Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014**

### **Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I- Rapport sur les états financiers**

**1-** Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

#### *Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers*

**2-** Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### *Responsabilité des commissaires aux comptes*

**3-** Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

**4-** Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

**5-** Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

### *Opinion*

**6-** A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### *Paragraphes d'observation*

**7-** Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

**7.1.** La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 1.429.514 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 147.245.611 DT, soit 153.557.346 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2014 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2014, supérieur de 98.936 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 147.245.611 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP, et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec sept banques et continue à négocier avec les autres banques, notamment la STB et la BFT, concernées pour le traitement de ses engagements.

Un cahier des charges a été, d'un autre côté, préparé pour l'étude de la restructuration de la STIP et l'établissement de son business plan et une banque d'affaires a été retenue, en mars 2015, pour la réalisation de cette étude.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

**7.2.** La note VI.1 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux confirmés, à la même date, par la STB dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de cette banque au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 230.000 DT et -903.000 DT.

Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2014, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers cette banque.

## **II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

**1-** En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 19 juin 2014 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les Assemblées Générales Extraordinaires du 30 juin 2008, du 19 juin 2012 et du 21 juin 2013, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

**2-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**3-** En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre société au titre de l'exercice 2014 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes.

Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP ,à la réglementation en vigueur.

*Fait à Tunis, le 5 juin 2015*

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Anis LADHAR**

**Financial Auditing & Consulting**

**Fadhel JAOUA**

# **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA**

## **Rapport Spécial des commissaires aux comptes**

**Exercice clos le 31 décembre 2014**

### **Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

### ***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2014 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 2.870.872 DT et 650.757 DT, et ce, compte tenu d'un abandon d'intérêts de retard dus à la BIAT pour 1.920.808 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2014 à cette filiale se sont élevées à 79.064 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2014 par la STIP se sont élevées à 17.847 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2014 à ce titre s'est élevé à 23.193 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2014 la somme HTVA de 11.890 DT.



- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé en 2014 la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1<sup>er</sup> lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2<sup>ème</sup> lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2014, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.
- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2014 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 379 DT et 74.290 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2014 a porté sur 27.145 DT.

### ***C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants***

**C.1-** Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués des rémunérations suivantes :

**1-** La rémunération du Président Directeur Général Riadh Berrjeb (pour la période allant du 5 mai au 31 décembre 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par les conseils d'administration du 5 mai 2014 et du 19 juin 2014, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois en veillant à appliquer toute éventuelle nouvelle décision gouvernementale à ce sujet,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 19 mai 2014, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

2- La rémunération du Président Directeur Général Lamine Cherni (pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 5 mai 2014) qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

a- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels, de droits aux congés payés, d'avantages dont bénéficie le personnel de la société, de cotisations sociales obligatoires et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

b- un autre avantage à court terme décidé par le conseil d'administration du 5 mai 2014 sous forme d'une gratification pour fin de mission égale à 4 mois de salaires à l'instar de ses prédécesseurs.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Éléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	94.188	2.502	82.255	0
Avantages postérieurs à l'emploi	1.494	1.494		
<b>TOTAL</b>	<b>95.682</b>	<b>3.996</b>	<b>82.255</b>	<b>0</b>

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, se présentent comme suit (en DT) :

Éléments de la rémunération	Riadh Berrjeb		Lamine Cherni	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/14
Avantages à court terme	1.235	0	882	0
<b>TOTAL</b>	<b>1.235</b>	<b>0</b>	<b>882</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2014, avec la SOMACOP n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

La nature de la dite convention, les modalités y afférentes et ses incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 peuvent être récapitulées comme suit :

Il s'agit du détachement d'un salarié de la SOMACOP chez la STIP pour la période allant de juillet à septembre 2014 moyennant une rémunération, charges sociales comprises, s'élevant à 4.007 DT qui a été supportée par la STIP.

Cette convention a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

*Fait à Tunis, le 5 juin 2015*

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Anis LADHAR**

**Financial Auditing & Consulting**

**Fadhel JAOUA**